



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 26

Représentés : 8

Absents : 10

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 octobre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents au siège : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents excusés : Mme Mylène CHAMBAUD (pouvoir à M. Serge VARVIER), M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Richard LABALME, Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Marianne MORSLI (pouvoir à M. Dominique VIOT), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN),
Secrétaire de séance : M. Maurice VOISIN

N°2021/10/26/01 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMIDOM VEYLE SAONE

APPROUVE la modification des articles 1 et 2 des statuts du SMIDOM Veyle Saône au 1^{er} janvier 2022, pour intégrer les communes de Chaleins et de Messimy-sur-Saône dans le périmètre syndical.

CHARGE le président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

N°2021/10/26/02 – MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES (S.M.I.D.O.M.) VEYLE SAONE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

ELIT de nouveaux délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au S.M.I.D.O.M. Veyle Saône à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Christian GOIFFON	Jean-Philippe BEROUD
Messimy-sur-Saône	Philippe BRUNEL	Bruno DOUCET-BON

RAPPELLE que les délégués élus en 2020 sont les suivants :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Francheleins	Jean-Michel LUX	Thierry LUCENET
Garnerans	Dominique VIOT	Roger RIBOLLET
Genouilleux	Alain REIGNIER	Jacques VERT
Guéreins	Claude CLEYET-MARREL	Joëlle CHAIGNEAU
Illiat	Richard LABALME	Brigitte MORIN
Lurcy	Pierre ECKERT	Corine FONTAN
Mogneneins	Magali ROBERT	Camille PERRAUD
Montceaux	Philippe DAVIDIAN	Francine HINSCHBERGER

Montmerle-sur-Saône	Bernard ALBAN	Philippe PROST
Peyzieux-sur-Saône	Romain COTTEY	Marie-Monique THIVOLLE
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Benoît PEIGNÉ	Romain MARTINEZ
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Serge VARVIER	Pascal DEBROS
Thoissey	Paul FERRÉ	Eric MULLER

N°2021/10/26/03 – MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT MIXTE VAL DE SAÔNE-DOBES (SCOT)

ELIT M. Bernard ALBAN en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat Mixte Val de Saône Dombes,

DIT que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Lucien MOLINES	Catherine SALVETTI
Francheleins	Mathieu ROLLET	Jean-Michel LUX
Garnerans	Dominique VIOT	Marianne MORSLI
Genouilleux	Gaël AUCLAIR	Isabelle HELIN
Guéreins	Jacques MARAILLAC	Stéphane MÉLINON
Illiat	Richard LABALME	Sandrine GATHERON
Lurcy	Corine FONTAN	Nicolas DI NUCCI
Messimy-sur-Saône	Thierry MICHAL	Bruno DOUCET-BON
Mogneneins	Jocelyne ROLLET	Jean-Pierre CHAMPION
Montceaux	Jean-Claude DESCHIZEAUX	Patricia CHMARA
Montmerle-sur-Saône	Pierre VOULLON	Bernard ALBAN
Peyzieux-sur-Saône	Marie-Monique THIVOLLE	Romain COTTEY
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Mathieu ROLLET	Cédric BADIN
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Pascal DEBROS	François-Xavier PETIT
Thoissey	Boris LEYNAUD	Paul FERRÉ

N°2021/10/26/04 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°3

APPROUVE la décision modificative n°3 du Budget Principal 2021 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/62878 – F.0 – Remboursement de frais à d'autres organismes	+ 5 545 €
	c/022 – F.0 – Dépenses imprévues	+ 120 797 €
	c/023 – F.0 – Virement à la section d'investissement	+ 102 845 €
	Sous-total	+ 229 187 €
Recettes	c/74832 – F.0 – Attribution du Fonds départemental de péréquation de la TP	+ 199 129 €
	c/7788 – F.8 – Produits exceptionnels divers	+ 30 058 €
	Sous-total	+ 229 187 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2051 – op.77 – F.0 – Concessions et droits similaires	+ 10 000 €
	c/276358 – F.6 – Autres créances immobilisées – GPF de rattachement	+ 117 814 €
	Sous-total	+ 127 814 €
Recettes	c/1318 – op.28 – F.6 – Autres	+ 7 136 €
	c/1318 – op.3R19 – F.6 – Autres	+ 7 833 €
	c/1321 – op.77 – F.0 – Etat	+ 10 000 €
	c/021 – F.0 – Virement de la section de fonctionnement	+ 102 845 €
Sous-total	+ 127 814 €	

PRECISE que l'opération suivante est créée par la présente décision modificative :

- ✓ Op. 77 : Dématérialisation ADS

N°2021/10/26/05 – AUTORISATION DE SIGNER DES AVENANTS N°1 AUX LOTS N° 1 ET 6 AU MARCHE DE TRAVAUX DE « RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL ET DU CENTRE SPORTIF A SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE »

AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 aux lots 1 et 6 avec les entreprises et pour les montants précisés ci-après :

LOT	DÉSIGNATION	Attributaire	Montant initial H.T	Montant total avenant H.T	Nouveau Montant H.T
1	GROS ŒUVRE/ TERRASSEMENT/ VRD	SOMEC 979 chemin du Châtelard 01310 SAINT REMY	85 104, 40 €	0, 00 €	85 104, 40 €
6	PLATRERIE/ PEINTURE/ FAUX-PLAFOND	COMPTOIR DES REVETEMENTS 45 rue du Marais 69100 VILLEURBANNE	53 563, 24 €	4 838, 00 €	58 401, 24€

Le montant global du marché de travaux passe ainsi de 676 824, 31 € HT soit 812 189, 17 € TTC (Montants des offres de base + Prestation supplémentaire éventuelle au lot n°3 + avenant n°1 aux lots 3, 4, 8, 9) à 681 662, 31 € HT soit 817 994,77 € TTC (Avenant n°1 aux lots 1 et 6), soit une hausse de 0, 78 % du montant du marché initial, qui était de 676 407.50€HT et 811 689€TTC.

N°2021/10/26/06 – VOTE DU BUDGET VISIONIS 5 TRANCHE 2021 – EXERCICE 2021

APPROUVE le Budget VISIONIS 5 Tranche 2021 de l'exercice 2021.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **117 824.00 euros en dépenses**
142 845.00 euros en recettes

INVESTISSEMENT : **117 814.00 euros**

N°2021/10/26/07 – CESSION DU LOT N°6 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°6 du parc d'activité Visionis 5 situé rue de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie de 1 950 m² à la SARL TOURVEON représentée par Monsieur Johan REVILLON, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 45 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 87 750 € HT soit 105 300 € TTC.

ANNULE et REMPLACE la délibération n°2021/04/27/04 du 27 avril 2021 autorisant la cession du lot n°6 à Monsieur Jim DURY.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2021/10/26/08 – AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAONE : DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE 2021 AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES (CONTRAT DOMBES SAONE 2017-2021)

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande d'aide départementale 2021 au titre de l'aménagement des zones d'activités dans le cadre du Contrat Dombes Saône 2017-2021, pour la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises pour les activités artisanales ou de bureaux, sur la commune de Montmerle-sur-Saône.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande d'aide départementale 2021 défini comme suit :

- Le coût prévisionnel de l'aménagement de l'extension du parc d'activité Visionis 5 est évalué à 281 985 € HT.
- Le montant de l'aide départementale 2021 sollicitée est de **56 397 €** correspondant à 20 % du coût prévisionnel de l'opération.
- Le montant restant à la charge de la collectivité représente la somme de **225 588 €**.

N°2021/10/26/09 – SUPPRESSION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE EN SURFACE AU PROFIT DES PARCELLES C N°1376, C N°1384, C N°1382 ET CESSION DU LOT DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 4 BIS SITUÉ SUR LA COMMUNE DE GUEREINS

DECIDE de supprimer le droit de passage en surface supporté par la SCI DOU'DS sur les lots n°3 et n°4 du parc d'activité Visionis IV,

DECIDE de vendre le lot du parc d'activité Visionis 4 bis situé à Guérens, d'une superficie de 3 266 m² à la SCI LE RIVOLLAY – VISIONIS représentée par Monsieur Alexandre RUIZ, au prix de 45 € HT le m² viabilisé, pour un prix total de 146 970 € HT soit 176 364 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié mentionnant la suppression de la servitude de passage en surface dont les frais d'un montant de 800 € HT environ seront pris en charge par la communauté de communes, et à signer l'acte de vente du lot du parc d'activité Visionis 4 bis.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auxdits actes.

2021/10/26/10 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE L'EXTENSION SUD DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 6 A MONTCEAUX

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de desserte pour l'alimentation en électricité de l'extension Sud du parc d'activité Visionis 6 située à Montceaux,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, en cas de besoin, une convention de servitude avec le SIEA et à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2021/10/26/11 – CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF) POUR LE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU GAZ SOUTERRAIN SUR LES PARCELLES CADASTREES ZV N°122 ET ZV N°124 SUR LE PARC ACTIVAL A SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE

AUTORISE M. le Président à signer la convention de servitudes avec GRDF pour le passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles ZV n°122 et ZV n°124 situées rue du Plateau de Challes, sur le parc d'activité Actival à Saint-Didier sur Chalaronne,

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2021/10/26/12 - CONVENTION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA DOMBES, DOMBES SAONE VALLEE ET VAL DE SAONE CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE ADS (AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS) UNIFIE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL

APPROUVE le projet de convention entre les Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre concernant la mise à disposition du service ADS Unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

PRECISE que les actes, qui seront transmis au service ADS Unifié de la Dombes pour instruction dans le cadre de cette convention, seront facturés aux communes adhérentes du service commun ADS de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, selon les conditions tarifaires habituelles, établies par délibération n° 2020/12/15/09 du 15 décembre 2020.

N°2021/10/26/13 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE EN VUE DE LA POSE D'UN COLLECTEUR DES EAUX USEES EN TERRAIN PRIVE AU LIEU-DIT « LE VILLAGE » SUR LA COMMUNE DE GARNERANS

AUTORISE M. le Président à signer la convention de servitude portant sur la parcelle B 1424 à Garnerans et à confier les formalités d'enregistrement de ladite convention à la diligence du notaire habituel de la Communauté de Communes.

PRECISE qu'aucune indemnité n'a été convenue entre les parties.

N°2021/10/26/14 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF POUR LA CANALISATION DE REJET DE LA STEP DE LURCY

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51042100148 avec Voies Navigables de France, valable à compter du 01/10/2019 jusqu'au 30/09/2034.

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51042100148.

PRECISE que cette occupation du Domaine Public Fluvial donne lieu au paiement d'une redevance annuelle dont le montant et les modalités de calcul sont précisés dans le relevé des sommes dues joint en annexe à la convention et que la redevance peut faire l'objet d'une indexation selon délibération du Conseil d'Administration de VNF (montant en vigueur de 2 584 €).

N°2021/10/26/15 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF POUR LA CANALISATION DE REJET DE LA STEP DE MOGNEINEIS

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51042100147 avec Voies Navigables de France, valable à compter du 01/09/2019 jusqu'au 31/08/2034.

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51042100147.

PRECISE que cette occupation du Domaine Public Fluvial donne lieu au paiement d'une redevance annuelle dont le montant et les modalités de calcul sont précisés dans le relevé des sommes dues joint en annexe à la convention et que la redevance peut faire l'objet d'une indexation selon délibération du Conseil d'Administration de VNF (montant en vigueur de 6 648,52 €).

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020 du SEP Bresse Dombes Saône,
ET PRECISE que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2021/10/26/17 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2021/63 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude globale de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Vu la demande de devis réalisée auprès de trois bureaux d'études,
Vu l'offre du bureau d'étude Citec Ingénieurs Conseils SAS du 01/09/2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 21/09/2021,
Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis du bureau d'étude CITEC Ingénieurs Conseils SAS LYON – 20 Boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON pour la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage relative à l'étude globale de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant à la programmation de l'étude, à la rédaction du cahier des charges et à l'accompagnement dans le choix du bureau d'étude s'élève à 7 100 € HT soit 8 520 € TTC, hors option, en cas de procédure négociée, d'un montant de 1 400€ HT, qui pourra être levée en cas de besoin de la collectivité.

N°2021/64 – Convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Eugène Dubois à Châtillon-sur-Chalaronne

Considérant le souhait d'accueil d'une élève de 3^{ème} en séquence d'observation en milieu professionnel au sein du Multi-accueil Visiocrèche à Montceaux, 01090,
Vu la proposition de convention du Collège Eugène Dubois sis 218 Avenue François MITTERRAND à Châtillon-sur-Chalaronne, 01400.

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Eugène Dubois pour permettre l'accueil d'une stagiaire de 3^{ème} au sein du Multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 14 décembre 2021 au 17 décembre 2021 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2021/65 – Convention individuelle administrative et pédagogique de stage de formation d'Educateur de Jeunes Enfants

Considérant le souhait d'accueil d'une élève pour un stage de formation au sein du Multi-accueil Visiocrèche à Montceaux, 01090,
Vu la proposition de convention de l'Ecole Nationale des Solidarités de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale sise 48 Rue du Peloux, 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention individuelle administrative et pédagogique de stage de formation d'Educateur de Jeunes Enfants avec l'Ecole Nationale des Solidarités de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale pour permettre l'accueil d'une stagiaire au sein du Multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 11 octobre 2021 au 21 janvier 2022 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2021/66 – Validation de devis pour l'évacuation et le traitement en centre de compostage des boues de la station d'épuration à boues activées de Mogneneins Les Déaulx

Vu le contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif confié à la société SUEZ Eau France depuis le 1^{er} novembre 2017 pour une durée de 12 ans qui stipule dans son article 6.8 que la prestation d'épandage des boues des stations d'épuration à boues activées est confiée au délégataire et qu'en cas de non-conformité réglementaire, l'évacuation et l'élimination des boues est à la charge de la collectivité,

Vu l'arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19 et l'impossibilité de recourir à l'épandage agricole des boues en l'absence de traitement préalable d'hygiénisation de ces dernières,

Vu la nécessité de réaliser les opérations d'évacuation des boues de la station d'épuration de Mogneneins Les Déaulx et donc l'obligation de recourir à une solution alternative à l'épandage agricole,

Vu le devis remis par l'entreprise SUEZ Eau France,

Vu les crédits prévus au compte 61528 par la commission assainissement du 13 janvier 2021 afin de financer le surcoût lié au recours à une solution alternative à l'épandage agricole des boues de cette station d'épuration précitée,

Article 1^{er} :

Il est décidé de valider le devis de l'entreprise SUEZ Eau France, Agence Ain, 341 rue des Frères Lumières, 01140 CHATILLON SUR CHALARONNE qui comprend l'évacuation et le traitement en centre de compostage des boues de la station d'épuration à boues activées de Mogneneins Les Déaulx.

Article 2 :

Le montant du devis correspondant aux travaux s'élève à 5 872,84 € HT (soit 7 047,41 € TTC).

N°2021/67 – Convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège du Val de Saône

Considérant le souhait d'accueil d'une élève de 3^{ème} en séquence d'observation en milieu professionnel, au sein de l'établissement Multi-accueil Visiocrèche à Montceaux-01090.

Vu la proposition de convention du Collège du Val de Saône sis 286 route de Francheleins à Montceaux 01090,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège du Val de Saône pour permettre l'accueil d'une stagiaire de 3^{ème}, au sein de l'établissement Multi-accueil Visiocrèche à Montceaux.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 07 décembre 2021 au 10 décembre 2021 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2021/68 – Convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Eugène Dubois à Châtillon-sur-Chalaronne

Considérant le souhait d'accueil d'une élève de 3^{ème} en séquence d'observation en milieu professionnel au sein de la Microcrèche « Ma P'tite Maison » à Saint-Etienne-sur-Chalaronne, 01140.

Vu la proposition de convention du Collège Eugène Dubois sis 218 Avenue François MITERRAND à Châtillon-sur-Chalaronne, 01400.

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le Collège Eugène Dubois pour permettre l'accueil d'une stagiaire de 3^{ème} au sein de la Microcrèche « Ma P'tite Maison » à Saint-Etienne-sur-Chalaronne, 01140.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 14 décembre 2021 au 17 décembre 2021 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2021/69 – Convention de stage de formation avec l'Institut IFAP'TITUDE

Considérant le souhait d'accueil de trois stagiaires au sein de l'établissement Multi-accueil Visiocrèche – 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 310 rue de l'Ecoisais – 69400 LIMAS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil de trois stagiaires étudiants auxiliaires de puériculture de la Promotion Voie initiale 2122 avec l'institut IFAP'TITUDE au sein de l'établissement Multi-accueil Visiocrèche.

Article 2 :

Les périodes de formation ne sont soumises à aucune gratification et se dérouleront :

- Du 03/01/2022 au 04/02/2022
- Du 14/03/2022 au 15/04/2022
- Du 13/06/2022 au 28/07/2022

N°2021/70 – Fixation des tarifs des Gîtes de la Calonne à compter du 25 octobre 2021

Considérant le besoin de faire évoluer les tarifs existants de la structure et d'en créer de nouveaux,

Sur proposition de la commission tourisme du 13 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 octobre 2021,

Article 1^{er} :

Il est décidé de fixer les tarifs suivants pour les réservations enregistrées à compter du 25 octobre 2021 :

LOCATION DES GITES	Gîte 2 pers Le Moulin 1 Le Moulin 2 Le Lavoir	Gîte 4 pers Le Moulin 3	Gîte 6 pers Le Ruisseau 2 Le Ruisseau 3 Le Ruisseau 4 Le Ruisseau 5	Gîte 8 pers Le Ruisseau 1
Du lundi au jeudi de mai à septembre et entre le 20 et le 31 décembre :				
Tarif 1 nuit HT	60 € HT	70 € HT	80 € HT	105 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	66 € TTC	77 € TTC	88 € TTC	115.50 € TTC
Du lundi au jeudi d'octobre à avril (excepté entre le 20 et le 31 décembre) :				
Tarif 1 nuit HT	50.00 € HT	60 € HT	70 € HT	90 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	55.00 € TTC	66 € TTC	77 € TTC	99 € TTC
Du vendredi au dimanche - Jours fériés - Veilles de jour férié :				
Tarif 1 nuit HT	70 € HT	90 € HT	100 € HT	130 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	77 € TTC	99 € TTC	110 € TTC	143 € TTC

➔ Une location minimum de 2 nuits est instaurée et exigée :

- pour tous les week-ends entre le 1^{er} mai et le 30 septembre et entre le 20 et le 31 décembre (du vendredi au dimanche inclus)
- tous les jours fériés et veilles de jour férié de l'année (veille ou lendemain au choix du locataire)

Cette obligation est levée 10 jours avant la date de location afin de pouvoir accepter des demandes « de dernière minute »

➔ À partir de 5 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 15 jours) :

10% de remise sur le prix HT de la location

→ À partir de 20 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 30 jours - non applicable sur les périodes de mai à septembre et entre le 20 et le 31 décembre) :

15% de remise sur le prix HT de la location

AUTRES PRESTATIONS	Tarif HT	Taux TVA appliqué	Tarif TTC
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par jour	250.00 €	20 %	300 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine dès la 2 ^{ème} journée de location par jour	150.00 €	20%	180 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par demi-journée, pour les entreprises, en semaine uniquement	150.00 €	20%	180 €
Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre le 1^{er} mai et le 30 septembre et entre le 20 et le 31 décembre :			
location des 9 gîtes	1 540 €	10%	1694 €
location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes	605 €	20%	726 €
TOTAL			2 420 €
Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période entre octobre et avril (excepté du 20 au 31 décembre):			
location des 9 gîtes	1 190 €	10%	1309 €
location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes	567.50 €	20%	681 €
TOTAL			1 990 €
FORFAIT SEMINAIRE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS/ASSOCIATIONS - Tarif combiné 9 gîtes pour 1 nuit et la salle « la Confluence » pour 2 jours en semaine (nuitée à prendre entre le lundi et le jeudi soir) hors jours fériés et veilles de jour férié incluant un forfait ménage global et tous les kits drap et linge de toilettes (pour un maximum de 32 lits):			
location des 9 gîtes	460 €	10%	506 €
location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes + kits toilettes et draps pour 32 personnes max	820 €	20%	984 €
TOTAL			1 490 €
forfait linge de toilette par séjour et par personne	4 €	20%	4.80€
Forfait draps 1 ou 2 places par séjour	8.50 €	20%	10.20 €
Forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 2 & 4 places	25 €	20%	30€
forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 6 & 8 places	35 €	20%	42 €
forfait frais de remise en état en cas de manquement partiel ou total du nettoyage prévu dans le Règlement intérieur	210 €	20%	252 €

Article 2 :

Toute réservation confirmée avant et jusqu'au 24 octobre 2021 inclus se verra appliquer les tarifs en vigueur, à savoir ceux de la délibération n° 2018/12/18/03 du 18 décembre 2018, et les soldes inhérents à ces réservations ne seront pas modifiés au moment de leur paiement.

Article 3 :

La taxe de séjour en vigueur (fixée à ce jour pour les meublés de tourisme 2 Étoiles à 0.66€) n'est pas comprise dans ces tarifs et devra faire l'objet d'un paiement complémentaire.

Fait à Monceaux, le 26 octobre 2021

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

au :